ART. 11 N° 360

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 360

présenté par M. Véran

ARTICLE 11

Après l'alinéa 312, insérer l'alinéa suivant :

« 36° bis Au troisième alinéa de l'article L. 961-1, la référence : « L. 611-2 » est supprimée ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.